

**Au Conseil Général
De et à
1172 Bougy-Villars**

Bougy-Villars, le 17 juin 2019

Rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal n°5/2019 relatif à la motion « Pour une auberge dans le bâtiment de l'ancienne auberge » et contre-projet de la Municipalité.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc, composée de Georges-Claude Blanchard - président, Anne-Lise Martin, Emilie Duciel, Jean-Pierre Baillif et Valentin Henin - membres, ainsi que Innocent Udry – suppléant, a reçu le mandat par le bureau du conseil d'étudier le préavis susmentionné.

Le 27 mai 2019, la Municipalité représentée par François Calame, Jean Barbey, Mary-Claude Liang et Myriam Gaillard Houriet ont reçu les membres de la Commission afin d'expliquer ce préavis et répondre aux différentes questions. Nous les remercions pour leurs explications et souhaitons également souligner le travail de qualité effectué par la Municipalité sur ce préavis. Par la suite, la Commission s'est réunie, les 6 et 17 juin 2019 afin d'établir ce présent rapport. Les conclusions de celui-ci reposent également sur les précédentes rencontres des 5, 11 et 19 mars 2019 liés au préavis 2/2019 retiré par la Municipalité et portant sur la même demande.

Nous sommes face à un préavis complexe. L'Auberge communale est un sujet qui touche profondément les Bodzérans et anime le débat tant sur le plan financier qu'émotionnel. Le retrait des deux derniers préavis de la Municipalité relatif à ce sujet en est la preuve. Par conséquent, la Commission, à l'unanimité de ses membres, estime qu'il est indispensable que les conseillers aient la possibilité de s'exprimer sur toutes les alternatives afin d'enlever toute frustration au moment de la délibération. De plus, la motion Gerritsen portant sur l'aménagement de l'auberge communale dans le bâtiment de l'ancienne auberge ayant été plébiscité par la grande majorité du Conseil, il est impensable de ne pas donner aux conseillers la possibilité de manifester leur avis sur ce sujet. Ainsi, la Commission propose d'amender le point 1 du préavis n°5/2019 comme suit : « D'accepter un crédit de CHF 334'000 pour l'aménagement d'une auberge communale au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne auberge communale, Place de l'Ancienne Eglise 1 » conformément au budget proposé dans le préavis.

De plus, la Commission tient à souligner que la majorité de ses membres sont favorables à cet amendement. Les arguments principaux en défaveur de l'installation de l'auberge dans la Maison Bodzérane sont le coût élevé de la réalisation, le retrait des lieux aux habitants et éviter au maximum les problèmes de voisinage. Ces membres souhaitent garder la Maison Bodzérane en l'état pour que les habitants puissent continuer à bénéficier du foyer et de la cuisine. D'autre part, il est important de prendre en compte qu'en cas de non-rentabilité d'une auberge en ce lieu le retour à l'état initial serait très coûteux.

La Commission est consciente que l'ouverture d'une auberge pérenne n'est pas chose facile mais après visite du bâtiment de la Place de l'Ancienne Eglise et prises de renseignements auprès d'aubergistes de la région, la Commission est confiante sur la possibilité d'en faire un lieu simple, convivial et durable. De plus nous espérons que la Municipalité puisse proposer des conditions supplémentaires favorables à l'exploitant (locaux d'entreposage, mise à disposition de la Maison Bodzérane pour des banquets, etc).

En conclusion, la Commission propose à l'unanimité d'amender le point 1 du préavis n°5/2019 comme suit : « D'accepter un crédit de CHF 334'000 pour l'aménagement d'une auberge communale au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne auberge communale, Place de l'Ancienne Eglise 1 » et d'accepter les points suivants :

- 2. De prélever ce montant sur le compte de réserves pour investissements futurs**
- 3. D'amortir ce montant sur 10 ans**
- 4. De réserver annuellement 0.5% de l'investissement pour les frais d'entretien**

Pour la Commission ad hoc :

Georges-Claude Blanchard

Jean-Pierre Baillif

Emilie Duciel

Valentin Henin

Anne-Lise Martin

Innocent Udry, suppléant